



---

## 46<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme

Point 2 de l'ordre du jour

### **Dialogue interactif avec la Haute-Commissaire aux droits de l'homme sur le Territoire palestinien occupé**

Genève, le 24 février 2021

Déclaration de la Suisse

---

Madame la Présidente,

La Suisse est convaincue que seule une solution négociée à deux Etats, conformément aux résolutions de l'ONU et aux paramètres internationalement agréés, peut mener à une paix juste et durable au Proche-Orient. Elle appelle toutes les parties à ne pas créer de nouveaux obstacles à cette solution.

Dans cette perspective, la Suisse appelle en particulier à la restauration de la légitimité démocratique des institutions palestiniennes. Elle accueille positivement un premier pas dans cette direction, avec l'annonce de dates en vue d'élections législatives et présidentielle. La Suisse appelle à la poursuite des efforts pour la tenue effective de ces élections très attendues sur tout le territoire, y compris Jérusalem-Est. Il incombe à toutes les parties d'assurer qu'elles soient inclusives, transparentes et libres.

La Suisse considère également que l'avancement des colonies de peuplement, y compris celles de Givat Hamatos et E1, et les démolitions d'infrastructures palestiniennes qui s'ensuivent, mettent en danger une solution à deux Etats et risquent de provoquer un regain de violence. La Suisse rappelle qu'en vertu du droit international humanitaire, les colonies de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, sont illégales. Elle appelle toutes les parties à s'abstenir de tout acte de violence.

---

**Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève**  
**Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva**

Rue de Varembé 9-11, CP 194, 1211 Genève 20  
Tél. +41 (0)58 482 24 24, Fax +41 (0)58 482 24 37, [www.dfae.admin.ch/geneve](http://www.dfae.admin.ch/geneve)

La Suisse considère que la lutte contre l'impunité est essentielle pour assurer la stabilité et un maintien durable de la paix. Elle appelle toutes les parties à respecter le droit international, en particulier le droit international humanitaire, et à en poursuivre les violations. Elle les enjoint de reprendre instamment le dialogue en vue d'une paix juste et durable.

Je vous remercie.